

MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX

VILLE D'ANNEMASSE
Service Commande Publique
BP 530
74107 ANNEMASSE CEDEX



REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Travaux d'isolation thermique dans l'école élémentaire Marianne Cohn

*Consultation lancée selon la procédure adaptée en application
des articles R 2123-1 à R 2123-8 du Code de la commande publique*

Marché n°26BEB15

Date et heure limites de remise des offres

Vendredi 6 novembre 2026 à 12H00

Article 1 – Objet de la consultation

La présente consultation a pour objet les travaux d'isolation thermique dans l'école élémentaire Marianne Cohn.

La description précise des travaux à réaliser est détaillée dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières.

Article 2 – Étendue de la consultation

A – Procédure

La présente procédure adaptée ouverte est soumise aux dispositions des articles L 2120-1.2°, L 2123-1 et R 2123-1 à R 2123-8 du Code de la commande publique

*** Réalisation de prestations similaires :**

Les prestations, objet de la présente consultation, pourront donner lieu à un nouveau marché pour la réalisation de prestations similaires, passé en application de l'article R 2122-7 du Code de la commande publique, et qui seront exécutées par l'attributaire de ce présent marché dans les conditions suivantes : en cas de besoin, la ville pourra passer avec le(s) titulaire(s) du présent marché un marché pour des prestations similaires. Ce nouveau marché devra être conclu dans les trois ans à compter de la notification du présent marché.

B – Nature de la consultation

☒ Travaux ☐ Fournitures ☐ Services ☐ Prestations intellectuelles

C – Conditions de participation des candidats

Les candidats peuvent se présenter sous la forme d'un prestataire ou d'un groupement.

En cas de groupement, la forme souhaitée du groupement par le pouvoir adjudicateur est un groupement solidaire

D – Décomposition en lots

Lot unique.

E – Variantes

Par application de l'article R 2151-8.2° du Code de la commande publique :

Les variantes sont : ☐ autorisées ☒ refusées ☐ exigées

F – Durée et délais d'exécution du marché

Durée du marché : 1,5 mois période de préparation incluse.

Le délai global prévu pour l'exécution de l'ensemble des prestations est de 1,5 mois, période de préparation comprise.

La période de préparation débute à compter de la notification du marché et sera d'une durée de 1 mois.

Les travaux se dérouleront durant les vacances scolaires de février 2027.

Le démarrage des travaux sera fixé par ordre de service. Leur durée prévisionnelle est fixée à 2 semaines.

G – Mode de règlement du marché et modalités de financement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché, seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

Possibilité de versement :

- d'une avance : ☐ OUI ☒ NON

Une avance sera versée au titulaire, sauf renonciation par ce dernier dans l'acte d'engagement, lorsque le montant du marché est supérieur à 50 000 € HT et dans la mesure où le délai d'exécution est supérieur à 2 mois (le titulaire qui souhaite bénéficier de cette avance doit préalablement au versement de cette avance transmettre au pouvoir adjudicateur une garantie à première demande du montant de l'avance).

- d'acomptes : ☒ OUI ☐ NON

Les prestations seront rémunérées par le versement d'acomptes périodiques au fur et à mesure de l'avancement des prestations.

Article 3 – Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- Le présent Règlement de la Consultation (RC) ;
- Le projet de marché qui vaut acte d'engagement et CCAP ;
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP), objet de la consultation ;
- La Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF) ;
- Les plans du bâtiment.

Le dossier de consultation des entreprises est disponible sur le profil acheteur de la Ville :

<http://www.annemasse.fr/mairie/commande-publique>

rubrique « consultations en cours »

Lors du retrait du DCE, il est demandé aux candidats de s'inscrire sur le profil acheteur de la Ville.

Les candidats seront ainsi tenus informés des modifications et des correspondances relatives au dossier ainsi que des éventuels avis rectificatifs ou déclaration de sans suite. **Par ailleurs, la notification du marché au candidat retenu sera faite par voie électronique par le profil acheteur.**

Article 4 – Présentation des offres

Le dossier (offres rédigées obligatoirement en langue française et exprimées en Euros) à remettre par les candidats sera composé des pièces suivantes :

Les pièces de la candidature :

Les candidats sont invités à compléter les imprimés DC1 et DC2, disponibles sur le profil acheteur :

<http://www.annemasse.fr/mairie/commande-publique> (rubrique « imprimés en ligne »)

Les candidats peuvent adresser des attestations équivalentes, qui devront répondre aux articles R 2142-1 à R 2142-14, R 2142-25, R 2143-3 à R 2143-14 du Code de la commande publique.

Les pièces de l'offre :

- Le projet de marché ;
- La Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF) ;
- Un mémoire technique qui sera utilisé pour l'analyse de la valeur technique de l'offre et dont celui du titulaire sera rendu contractuel ;
- Un planning prévisionnel établi par le candidat.

Conformément aux articles R 2143-6 à R 2143-10 du Code de la commande publique, le marché ne peut être attribué au candidat retenu que si celui-ci produit dans le délai imparti les certificats et attestations prévues à cet article (certificats délivrés par les organismes fiscaux et sociaux attestant de la régularité du candidat à l'égard de ses obligations fiscales et sociales, assurances professionnelles notamment).

Article 5 – Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les candidats doivent transmettre leur offre, avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document :

Par voie électronique uniquement, sur le profil acheteur de la ville, rubrique « consultation en cours » :

<http://www.annemasse.fr/mairie/commande-publique>

La signature électronique des documents remis dans l'offre n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Article 6 – Sélection des candidatures et jugement des offres

Critères de jugement des candidatures :

Capacités techniques, financières et professionnelles du candidat

Critères de jugement des offres :

- Valeur technique - 40 %
- Valeur environnementale - 10 %
- Prix - 50 %

Détail et barèmes de notation des critères :

La note globale sera une note sur 100.

1 - Valeur technique : 40 %

Avec les sous-critères suivants (indiquer aussi la pondération des sous critères) :

1.1 - Méthodologie et planning proposés pour la fourniture et l'installation de l'isolation en site occupé ou partiellement occupé – 20 %

1.2 - Identification de l'ensemble des matériaux mis en œuvre à l'aide des fiches techniques des produits proposés – 10 %

1.3 - Composition de l'équipe qui sera affectée au chantier, moyens matériels et planning d'intervention – 10 %

Barème de notation :

note 0 : absence de réponse ou réponse inadaptée

note 2 : insuffisant

note 4 : passable

note 6 : moyen, généraliste

note 8 : satisfaisant, bon

note 10 : très satisfaisant, optimisé

La note obtenue sur 10 pour chaque sous critère sera ensuite affectée du coefficient de pondération correspondant.

2 - Valeur environnementale : 10 %

Valeur environnementale de l'offre appréciée au regard de la gestion des déchets issus du chantier (notamment la filière de recyclage des anciens isolants) et des mesures prises pour la réduction des nuisances.

Barème de notation :

note 0 : absence de réponse ou réponse inadaptée

note 2 : insuffisant

note 4 : passable

note 6 : moyen, généraliste

note 8 : satisfaisant, bon

note 10 : très satisfaisant, optimisé

3 - Prix : 50 %

Le critère prix sera analysé à partir du total de la DPGF selon la formule de comparaison des prix suivante :

(offre la moins-disante/offre du candidat x 50 %)

Toute offre jugée anormalement basse ne sera pas prise en compte dans la formule de comparaison du prix et sera donc écartée.

La Ville se réserve la possibilité d'auditionner et/ou de négocier avec les candidats ayant présenté les offres les plus intéressantes au regard des critères de choix des offres, ou avec l'ensemble des candidats. Elle pourra toutefois attribuer le marché sans négociations.

Article 7 – Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements nécessaires pendant la consultation, les candidats, au plus tard 8 jours avant la date limite de réception des offres, transmettent leur demande sur le profil acheteur du pouvoir adjudicateur :

<http://www.annemasse.fr/mairie/commande-publique>

Une réponse sera alors adressée sur le profil acheteur, à tous les candidats ayant retiré le dossier et identifiés sur le profil acheteur, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

Visite du site

Du fait de la complexité du chantier, une visite sur site est obligatoire.

Les visites seront organisées le 26 octobre et 29 octobre 2026 à 10h30.

Adresse : Centre technique Municipal, 8 avenue Florissant, 74100 Annemasse – contact : Sébastien Raine 06.73.72.55.89

Recours

Instance chargée des recours : Tribunal Administratif de Grenoble

Types de recours :

- référé précontractuel au plus tard avant la signature du contrat,
- recours pour excès de pouvoir dans le délai de deux mois à compter de la publication ou notification d'un acte détachable du contrat faisant grief,
- référé contractuel après la signature du contrat
- recours de plein contentieux à compter de la signature du marché et jusqu'à épuisement du délai de deux mois à compter de l'accomplissement de la mesure de publicité appropriée.